

LES INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SE RÉPERCUTENT - ELLES À LA RETRAITE ?

État des lieux

Égalité

FEMME=HOMME

EN

RETRAITE

**La France compte 16,4 millions
de retraité.e.s de droit direct,
dont 52,3% de femmes.**



Les inégalités naissent dans le travail:

Égalité

FEMME=HOMME

----- EN -----

RETRAITE

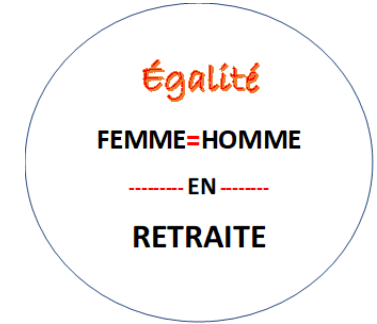
Un écart de salaire en moyenne de 27 % :

Carrières hachées, temps partiels imposés (80% des emplois à temps partiels sont occupés par des femmes), métiers sous-rémunérés car « féminisés », (dans le social, le médicosocial, dans le commerce, la restauration, la Fonction Publique..)

(source Drees)



Et aussi dans la vie sociale:



La différence de salaire entre les femmes s'accroît en fonction du nombre d'enfants

(2 enfants:-21%, 3 enfants -31%)

Le taux d'emploi des femmes chute avec le nombre d'enfants (1 femme sur 2 réduit son activité professionnelle dès le 1^{er} enfant, 1 homme sur 9). (source Drees)



Les conséquences:



Faible salaire = faible retraite

**54% des femmes retraitées ont une retraite inférieure
à 1000 € bruts**

(16% des hommes)

Les femmes prennent leur retraite plus tard :

Age moyen de départ en retraite

pour les femmes : 62 ans 4 mois

pour les hommes: 61 ans 8 mois

(source Drees)

En 2021, les femmes ont encore en moyenne une retraite inférieure de 41% à celles des hommes

40% des femmes retraitées ne touchent pas une retraite à taux plein.

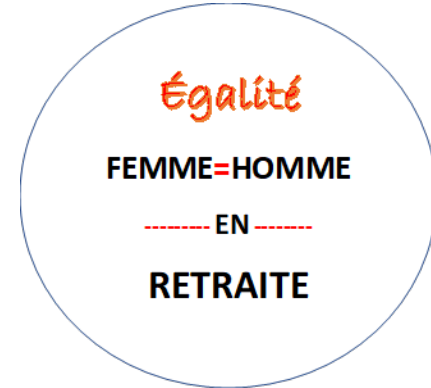


Les éléments entrant dans la constitution des revenus en retraite.



- Une ou des retraites de base
- Une ou des éventuelles retraites complémentaires
- Des droits spécifiques pour les enfants
- Des droits éventuels de réversion
- Des minimas sociaux

Les régimes de base:



- Il en existe plusieurs dizaines: Chaque salarié.e a cotisé à un ou plusieurs régimes.
- Les pensions dépendent de la durée de cotisation et du salaire de référence:
 - Pour les salarié.e.s du privé : 25 meilleures années
 - Pour les salarié.es du public: le dernier indice obtenu 6 mois auparavant.
 - Aujourd'hui la durée de cotisations se situe entre 160 et 172 trimestres selon l'année de naissance.

(Précision: y compris pour les salarié.e.s à l'étranger en fonction des conventions)



Les régimes complémentaires :



- Ils sont obligatoires
- Ils sont calculés par point et basés sur la totalité de la carrière
- Ils sont par répartition (AGIRC- ARRCO, IRCANTEC...)

Les régimes complémentaires (suite) : LE RAFP



- Pour les fonctionnaires : Mise en place d'un régime de retraite complémentaire: RAFP (Retraite additionnelle de la fonction publique) créé en 2005.
- Régime par points et par capitalisation, avec cotisations calculées sur un montant plafonné des primes.
- Certains métiers des trois versants de la fonction publique sont fortement féminisés. Métiers avec peu ou pas de primes: les femmes sont doublement pénalisées.

Les droits liés aux enfants:



- **Majoration de Durée d'Assurance (M.D.A.)**

- Pour le régime général : 8 trimestres par enfant

Pour les enfants nés à partir de 2010 : 4 trimestres liés à la maternité + 4 trimestres répartis selon la volonté du couple (soit la mère, soit le père).

- Pour la fonction publique : quatre trimestres par enfant , et seulement deux trimestres à partir du 1^{er} janvier 2015.



- **Majoration de pension de 10% pour 3 enfants** et plus: sans condition de ressource, variable suivant les régimes.

Les droits liés à la vie maritale (1):

Égalité
FEMME=HOMME
----- EN -----
RETRAITE

L' Allocation de veuvage:

- Conditions d'attribution:
 - Être marié.e
 - Durée d'attribution : 2 ans sous condition de ressources & d'âge (- de 55 ans)
 - Ni remariage, ni PACS, ni concubinage!

La majorité des bénéficiaires sont des femmes.



Les droits liés à la vie maritale (2):



La pension de réversion:

REGIME	PRIVE		PUBLIC
Régime du conjoint décédé	CNAV	AGIRC/ARCO	
Taux de réversion	54%	60%	50 %
Condition d'âge du conjoint survivant	55 ans	55 ans	NON
condition de ressources	< 21 985,60 €	NON	NON
condition de non remariage	NON	OUI	OUI

Nota: 4,4 millions de retraité.e.s bénéficiaires dont 88 % de femmes.

Parmi ces bénéficiaires, 1,1 million pour qui la pension de réversion est leur unique ressource: 95% sont des femmes.

Les minimas sociaux(1):



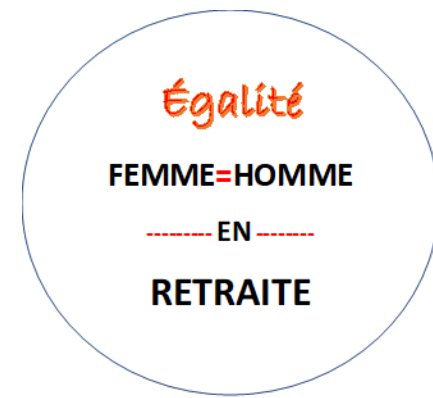
Une femme retraitée sur deux perçoit le Minimum Contributif (Mico)

68% des bénéficiaires sont des femmes,
Exemple: pour la génération de 1950, 28 % des femmes
à carrière complète perçoivent le Mico,
8% seulement des hommes. *Etude DRESS 2022*

Le « Minimum Contributif » garantit un minimum de pension ,
en cas de salaire très bas pendant les périodes travaillées:

- 678,71 € /mois pour une durée de cotisations d'au moins 120 trimestres
Pouvant être majoré jusqu'à 741,64 € (source Magazine Vie nouvelle)

Les minimas sociaux(2):



Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)

Elle concerne les personnes qui n'ont jamais ou peu cotisé (remplace le minimum vieillesse). Elle est attribuée sous condition d'âge (65 ans), de ressources, de résidence sur le territoire national (6 mois/an):

- Pour une personne seule: 916,78 € (1^{er} janvier 2022)_{1- Source Vie nouvelle}
- Pour deux personnes: 1423,31 €₁

Nombre d'allocataires: 568 100 en 2018, dont plus de 50% sont des femmes qui vivent seules

Si la succession dépasse 39 000€ l'allocation est récupérable

_{2- source DREES}

Évolution du statut matrimonial lors du départ en retraite

Égalité
FEMME=HOMME
----- EN -----
RETRAITE

Projection prévisionnelle de situation matrimoniale à la retraite suivant l'année de naissance: Ex pour 10 femmes



Année de naissance	Situation matrimoniale à la retraite (source Drees)			
	Célibataires	Divorcées dont remariées		Toujours mariées
1930	1	1	0.3	8
1950	1	3	1	6
1970	3	3	1	4

La génération des 80 ans et plus

Égalité

FEMME=HOMME

----- EN -----

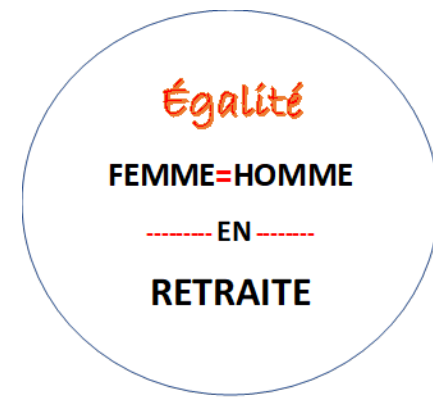
RETRAITE

90 % des femmes de cette génération sont mariées ou veuves! Mais toutes n'ont pas acquis des droits directs, en ayant peu ou pas cotisé, beaucoup de veuves bénéficient de l' ASPA.



© Can Stock Photo

La génération des 60 ans (1)



95 % des femmes de cette génération qui arrivent en retraite ont eu une activité salariée.

2/3 ont exercé une activité régulière.

Les interruptions sont principalement dues au chômage, à la maternité et à l'éducation des enfants, au temps partiel et à une inactivité de fin de carrière plus précoce.

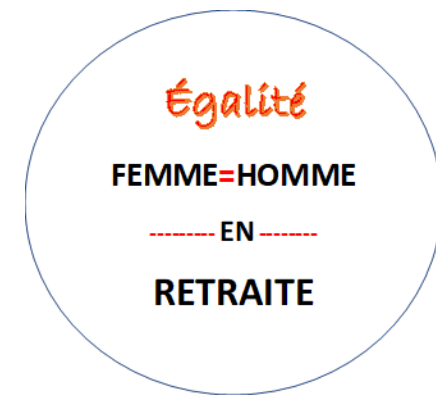
Cette génération a donc acquis plus de droits directs que la précédente.

La génération des 60 ans (2)

Les divorces y sont plus fréquents que la génération précédente, avec les conséquences sur les droits soumis à situation maritale. Dans cette catégorie, une zone de grande pauvreté est représentée par les femmes seules ayant élevé des enfants et les divorcées, sans ou avec peu de prestation compensatoire.



La génération des 40 /60 ans.



Une projection démographique des 40 /60 ans prévoit que 50 % seulement des femmes seront mariées lors de leur arrivée à la retraite.

Cette situation interroge:

- D'autant que les écarts de salaires ne se réduisent que très lentement

- Que la pension de réversion reste un élément de réduction des écarts de pension: Pour les veuves

la percevant, l'écart de pension diminue. Il passe de 41 % à 28 %.



(Source Drees)

Quelles pistes revendicatives?

Égalité
FEMME=HOMME
----- EN -----
RETRAITE

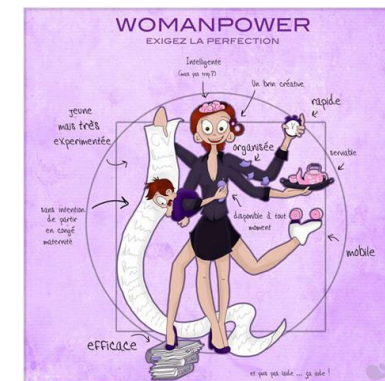
Devant la pauvreté présente et future des femmes retraitées, des changements doivent être imposés qui nous concernent toutes et tous, que l'on soit en activité ou en retraite.



Les pistes revendicatives : L'égalité entre les femmes & les hommes au travail & dans la sphère familiale.



- L'égalité salariale « A travail de valeur égale, salaire égal » rapporterait plus de 11 milliards d'€ dans les caisses de retraite, et apporterait des droits propres aux femmes – Source COR
- Un vrai partage des temps sociaux (vie professionnelle-vie familiale-vie sociale)
- La revalorisation des métiers à prédominance féminine (3,5 millions de salarié.e.s concernées: rapporterait plus de 8 milliards pour la Sécurité sociale – Source IRES)



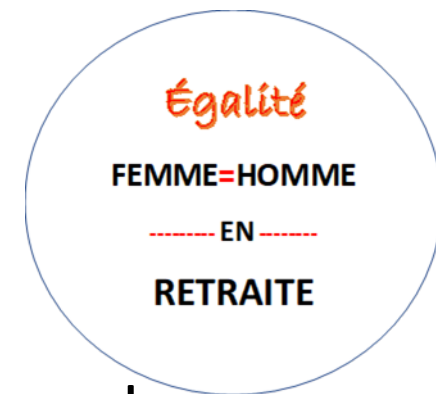
Les pistes revendicatives (suite)

La retraite à 60 ans à taux plein



- Avec un taux de remplacement à 75% du revenu d'activité pour une carrière complète
- Avec un minimum équivalent au SMIC revendiqué par la CGT - 2000 € brut-
- La reconnaissance de 3 années d'étude.
- Une pension de réversion à hauteur de 75 % de la (ou des) pensions du conjoint, ou pacsé décédé, sans condition d'âge ou de ressources.
- La suppression du système surcote/ décote: Les femmes sont particulièrement impactées par la décote

Les pistes revendicatives (suite)



- Revenir aux 10 meilleures années pour le calcul de la pension dans le privé.
- Intégrer les primes dans le salaire.
- Indexer les pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix
- Réinstaurer la péréquation dans la fonction publique, supprimée en 2003 par la « Réforme Fillon ». Son rétablissement permettrait une revalorisation conséquente des retraites pour tous les agents, dont 78 % sont des femmes dans la fonction publique hospitalière, 62% dans la territoriale, et 55% dans la fonction publique d'Etat.
- La prise en compte de la pénibilité, (notamment dans les métiers de santé et d'aide à la personne où les femmes sont majoritaires)

Pendant la vie active , exigeons :

Égalité
FEMME=HOMME
----- EN -----
RETRAITE

- L'égalité des salaires, la reconnaissance des qualifications et des savoir-faire.
- L'amélioration des conditions de travail
- La reconstitution des salaires pour le secteur privé, lors des périodes liées à la maternité avant 2012.



Agir ensemble contre la réforme des retraites « Sauce Macron »

Égalité
FEMME=HOMME
----- EN -----
RETRAITE

- Annoncée comme « paramétrique » (allongement des annuités et décalage de l'âge légal) , elle cache une réforme systémique (disparition des régimes spéciaux et diminution progressive des niveaux de pension)
- Elle est la porte ouverte au développement d'un marché de la capitalisation offert aux assurances privées (source note éco-cgt)



9 millions de femmes retraitées en France, une force pour améliorer notre situation

Égalité
FEMME=HOMME
----- EN -----
RETRAITE

Rendons
visibles les
inégalités
pour mieux
les
combattre



Informons,
écoutons,
débattons et
Exigeons...
Agissons et
renforçons !

La retraite est le reflet de la vie active, et donc le miroir grossissant des inégalités professionnelles.

Égalité
FEMME=HOMME
----- EN -----
RETRAITE

- Nous avons la responsabilité de rendre visible ces injustices et de montrer leurs caractères inacceptables.
- On ne peut plus se contenter de la seule expression revendicative de l' égalité, mais exiger son effectivité par des mesures contraignantes pour les employeurs.
- La retraite est un enjeu de société et l'effectivité de l' égalité demande de transformer la société en profondeur.

A vous la parole !

